

<https://www.afpen.fr/Sante-mentale-des-enfants-et-des.html>



Santé mentale des enfants et des adolescents en Europe.

- Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 21 octobre 2018

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

L'AFPEN était invitée aux rencontres du réseau ENOC (Réseau européen des ombudsmans des enfants, des défenseurs des enfants) par le Défenseur des droits à la présentation de son bilan sur la santé mentale des enfants et des adolescents en Europe.

Laurent Chazelas et Odile Vetter représentaient notre association, le mercredi 19 septembre 2018 et le vendredi 21 septembre 2018.

Nous rappelons que l'AFPEN a été auditionnée par le service du Défenseur des droits des enfants à Paris à propos de la santé des jeunes dans le cadre de ce projet ENOC, le 15 mars 2018. C'est donc dans cette continuité que l'AFPEN est invité à la clôture de ces travaux.

Quelques mots sur l'ENOC :

Ce réseau européen, ENOC, (European Network of Ombudspersons for Children), organisation sans but lucratif, réunit des institutions indépendantes des droits de l'enfant en charge de la promotion et des protections des droits formulés dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE). Fondé en 1997, il est chargé de développer des stratégies, de faciliter le partage et l'échange d'information mais également de promouvoir au niveau international l'établissement d'institutions indépendantes des droits de l'Enfant dans les pays où elles n'existent pas.]

Tous les ans, une conférence est organisée pour permettre des échanges et une déclaration commune est alors rédigée, déclaration qui vise à apporter un aperçu de la situation européenne ainsi que des recommandations.

Cette année 2018, la thématique de travail est La santé mentale des enfants et des adolescents :

Le lieu est d'accueil est Paris, puisque Geneviève Avenard, présidente élue d'ENOC pour l'année 2018, défenseur des enfants et adjointe du Défenseur des droits, l'organise. Afin de dresser un constat, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des membres du réseau ENOC en février.

Pour marquer la clôture de ces travaux, présenter le rapport de synthèse et permettre de riches échanges, étaient invités pour ces trois jours de conférences et tables rondes entre défenseurs des enfants des 4 coins de l'Europe, représentants de l'ONU et de la Commission européenne, pédopsychiatres (Pr Marcelli, le Dr Servan Minassian qui travaille, entre autre, avec Marie Rose Moro à la Maison des Adolescents, pour la France), psychologues (Pr Paul Gilligan de l'université Trinity Collège de Dublin pour l'Irlande) et experts de la santé mentale.

Les échanges ont porté sur des solutions d'une part, pour renforcer l'accès au droit à la santé et améliorer le bien-être des jeunes : soutien à la parentalité, éducation bienveillante, droit à la participation, prise en charge adaptée des mineurs non accompagnés, etc. mais également sur la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques, les droits des jeunes pris en charge pour des troubles en santé mentale ou encore les inégalités territoriales d'accompagnement.

D'une grande richesse, il est difficile de rapporter tous les propos mais quelques thèmes et recommandations :

Comment faire connaître et respecter les droits des enfants :

Les enfants sont des individus en développement et il leur faut des professionnels spécifiquement formés. Il faut des stratégies politiques dans ce sens. La mesure transculturelle doit être prise, surtout pour les migrants. Les symptômes doivent être décodés par des pédopsychiatre car ils sont difficiles à décoder entre les entre la pathologie réelle et les symptômes liés aux traumatismes.

Lutte contre la stigmatisation

Pour éviter d'être stigmatisé, on cherche à être invisible. Non repérée la maladie évolue. L'enfant qui s'isole, ne répond pas pour se protéger. La détresse de l'enfant entraîne par ses pleurs de l'angoisse chez ses parents. Il comprend alors qu'il vaut mieux se taire et se renferme, d'où la nécessité d'évaluer les besoins des enfants et des adultes qui l'entourent pour les aider. La temporalité chez les enfants n'est pas la même. Il faut aussi rechercher les ressources afin de s'appuyer dessus et soutenir la résilience. Il faut repérer les signes d'alerte, d'isolement. Le sanitaire doit s'articuler avec le social à droit égal. L'enfant qui s'isole, ne répond pas pour se protéger.

L'école doit être inclusive

L'école donne la possibilité de se développer de manière saine, même si la famille est défaillante ; il faut un soutien mental dans l'école, des psychologues. Les enfants doivent apprendre à dire ce qu'ils ressentent. Certains pays européens ont donné quelques pistes pour aider à identifier les difficultés mais aussi comment y remédier comme l'Irlande.

Recueil de données européennes

L'importance de produire des indicateurs européens communs pour comprendre mais aussi apporter des remèdes est soulignée.

Les jeunes européens mobilisés pour la défense des Droits des enfants au sein de l'ENOC, étaient présents et ont matérialisé leurs travaux par cette affiche. Dans la partie EDUCATION, ils notent : « du personnel spécialisé » et c'est de psychologue dont ils parlaient. Cette demande a été reprise par la salle entière.

Le rapport complet est sur le site

<https://defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2018/09/rapport-denoc-sur-la-sante-mentale-des-enfants-et-des-adolescents-en-europe>

Belfast sera l'année prochaine le lieu de cette manifestation 2019 ENOC.